



Les contrôleurs aixois ont été appelés à se prononcer pour leur organisation du travail en 2023 lors de la consultation organisée par l'administration du 1^{er} au 8 février.

Deux projets avaient été validés et soumis au vote : une XP portée par le SNCTA, et un projet type « arrêté de 2002 » porté par l'USAC-CGT.

Merci à tous d'avoir voté ! Le SNCTA portera l'XP lors du CSA du 10 février et celle-ci sera mise en place à partir du 6 mars 2023.